



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-douzième session

Rome, 26-28 septembre 2018

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résumé

Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en septembre 2015, les pays ont progressivement réexaminé leurs politiques, programmes et capacités de suivi au niveau national, de sorte à établir des objectifs et des plans nationaux alignés sur l'ambition des Objectifs de développement durable (ODD) et ses 169 cibles. Le nouveau Programme engage la communauté internationale à éliminer la faim et la pauvreté et à parvenir au développement durable, dans ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale), d'ici à 2030. Désormais, la FAO aidera les pays à créer un environnement politique favorable, afin d'accélérer la mise en œuvre des ODD.

Le présent document présente les principaux éléments du Programme 2030 et les ODD, y compris leur surveillance et leur suivi. Il indique également comment la FAO appuie la mise en œuvre du Programme et comment le Comité des produits contribue à ce processus.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- approuver l'aide apportée par la FAO aux pays dans la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD, en particulier en ce qui concerne les travaux et les activités menés dans le cadre du mandat du Comité des produits;
- donner des indications en ce qui concerne la contribution du Comité des produits au Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2019.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boubaker Ben-Belhassen
Secrétaire du Comité des produits
Courriel: boubaker.benbelhassen@fao.org

I. Introduction

1. Le Programme 2030 pour le développement durable (le Programme 2030 ou le Programme), ainsi que les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et les 169 cibles, ont été adoptés en septembre 2015 par les 193 États Membres des Nations Unies. Défini et entièrement pris en charge par les pays à la suite du processus de consultation à parties prenantes multiples mondial, le plus vaste de l'histoire, le nouveau Programme s'appuie sur la vision fondatrice de la paix, du bien-être, de la stabilité économique et de la concrétisation des droits de l'homme pour tous formulée par l'ONU. La liste des 17 ODD figure à l'annexe 1.

2. Le Programme 2030, qui prend en compte les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale), propose une vision globale d'un monde plus juste, plus inclusif, plus prospère, plus paisible et plus durable, dans lequel personne ne serait laissé pour compte. Le Programme, qui est un instrument souple, invite les États Membres à choisir leurs objectifs nationaux dans le cadre d'une ambition plus générale qui consiste à engager le monde sur une nouvelle voie de développement plus durable et plus résiliente. Dans le cadre du Programme, la communauté internationale s'est engagée à œuvrer collectivement, afin d'éliminer la pauvreté et la faim et de parvenir au développement durable d'ici à 2030.

3. Les ODD sont, dans l'histoire, le premier projet de développement défini et mené au niveau mondial par les États Membres. Ce projet est fondé sur la responsabilité mutuelle. Les États Membres choisissent les objectifs spécifiques qu'ils souhaitent atteindre dans une période donnée, puis les réalisations sont régulièrement suivies afin d'évaluer les progrès accomplis aux niveaux national, régional et mondial. Les ODD sont universels, c'est-à-dire aussi pertinents du point de vue des pays développés que de celui des pays en développement, liés entre eux et exigent que la participation, la mise en œuvre, le suivi et l'examen s'appuient sur des approches complètes, participatives et fondées sur des données factuelles.

4. Les ODD proposent une vision radicalement nouvelle du développement, qui s'appuie sur des programmes et des politiques à la fois très ambitieux, axés sur l'intégration et globaux. Le but est de réaliser un changement transformationnel et non pas seulement d'accélérer le développement, c'est-à-dire de changer radicalement de mode de développement. Pour que ces ambitions deviennent une réalité, il faut adopter des stratégies de développement plus innovantes, plus inclusives et plus globales. Les ODD peuvent être appliqués dans tous les pays, mais l'on sait que pour les atteindre au niveau national, il faut adopter des approches qui prennent en compte les différentes réalités, les différentes capacités et les différents niveaux de développement des pays et respectent les politiques et les priorités nationales et, en même temps, garder à l'esprit l'ambition globale.

5. Aujourd'hui, les ODD sont la principale référence en matière de politiques et programmes de développement au niveau national. Chaque pays a examiné les 17 objectifs afin de déterminer comment ceux-ci peuvent être transposés en cibles ambitieuses mais atteignables et en plans de développement nationaux efficaces. L'une des principales difficultés pour les gouvernements consiste à déterminer comment il faut affecter les ressources nationales pour produire un vrai changement, sur la base des priorités et caractéristiques nationales.

6. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet 2015, a été intégré au Programme 2030. Il propose un cadre pour établir un nouveau partenariat mondial consacré au développement durable et a pour objectif de financer et d'accélérer le développement.

II. Le suivi des ODD

7. Il est essentiel, dans le cadre de ce nouveau modèle de développement, de mettre en place un mécanisme de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 fondé sur la responsabilité mutuelle. Pour cela, il faut disposer d'un cadre de suivi et de communication d'informations solide et fondé sur des données factuelles qui comprenne des indicateurs et des données statistiques, afin de

suivre les progrès accomplis, d'étayer les politiques et de veiller à l'obligation de rendre des comptes, un système global d'analyse et d'évaluation aux niveaux national, régional et mondial et un ensemble de processus de suivi et d'examen bien définis.

8. Le processus de suivi et d'examen a évolué rapidement et propose désormais des procédures régulières et systématiques qui permettent de former des avis étayés autour de trois séries de questions essentielles:

- 1) Sommes-nous, les États Membres et la communauté mondiale, sur la bonne voie pour réaliser les ambitions du Programme 2030? Si non, qu'est-ce qui ne fonctionne pas, pourquoi et que faut-il faire? Avons-nous connaissance de ce qu'il faut faire pour y parvenir?
- 2) Mobilisons-nous, collectivement, les moyens d'action nécessaires: financement et investissement; accès aux marchés et développement; science, technologie et innovation; renforcement des capacités; appui aux politiques?
- 3) Prenons-nous les mesures qui permettent de faire évoluer suffisamment vite le système des Nations Unies pour le développement et donc de garantir un appui plus opportun, plus adéquat, plus efficient et plus efficace aux mesures collectives prises aux niveaux national, régional et mondial et qui visent à atteindre les ODD?

9. Le suivi et l'examen de chacune de ces trois séries de questions s'appuient désormais sur des processus bien élaborés et des forums. La troisième question est désormais réexaminée régulièrement dans le cadre du dialogue entre les États Membres et le Secrétariat qui a été mis en place au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, dont l'objectif principal est de faire en sorte que ce système soit adapté au but poursuivi, à savoir appuyer le Programme 2030. Les principaux vecteurs du processus sont les résolutions de l'Assemblée générale, les recommandations et les décisions du Secrétaire général et les examens réguliers de l'état d'avancement réalisés dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social. La deuxième question est réexaminée annuellement dans le cadre du forum sur le financement du développement durable et du forum sur la science, la technologie et l'innovation, dont les débats sont orientés par un rapport annuel du forum sur le financement du développement durable, qui prend comme principal point de référence le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Le premier ensemble de questions, qui résume l'ensemble des contributions, fait l'objet d'une attention globale dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se réunit chaque année au niveau ministériel et tous les quatre ans au niveau des chefs d'États et des gouvernements. En 2019, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable se réunira deux fois, au niveau ministériel (en juillet) et au niveau plus haut du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies.

10. Tous ces travaux sont fondés sur des données factuelles solides, qui sont l'un des principaux vecteurs des mesures de suivi. En mars 2016, la Commission de statistique de l'ONU a approuvé un cadre mondial pour les indicateurs des ODD, qui comprend 230 indicateurs consacrés au suivi des 169 cibles. Ces indicateurs mondiaux permettront aux pays d'évaluer les progrès qu'ils accomplissent sur les objectifs établis, de tirer des enseignements de l'expérience et d'identifier les domaines prioritaires auxquels il faut allouer des ressources.

11. Toutefois, la simple question de la pondération des indicateurs constitue un immense défi pour les pays. Un grand nombre d'indicateurs, qui sont quatre fois plus nombreux que ceux des Objectifs du Millénaire pour le développement, peuvent également être ventilés par sexe, âge, revenu, lieu géographique, profession et autres aspects liés à l'identité sociale, conformément au principe directeur du Programme 2030 de ne laisser personne pour compte. Les indicateurs des ODD concernent différentes étapes et ont été classés en trois catégories, en fonction de la disponibilité des données et du niveau d'élaboration de la méthode. Les indicateurs de catégorie I sont ceux pour lesquels la méthode de calcul a été établie et les données sont déjà largement disponibles (75 indicateurs); les indicateurs de catégorie II sont ceux pour lesquels la méthode de calcul a été établie, mais les données ne sont pas aisément disponibles (70 indicateurs); et les indicateurs de catégorie III sont ceux pour

lesquels aucune méthode de calcul n'a encore été convenue sur le plan international et les données sont en grande partie indisponibles (85 indicateurs).

12. Le Programme 2030 dispose d'une structure globale pour l'établissement des rapports, qui comprend les contributions formulées aux niveaux local, national et régional et aboutit au Forum politique de haut niveau. Cette structure permet de donner des indications et de formuler des recommandations, d'identifier les progrès accomplis et les problèmes rencontrés et de prendre des mesures pour accélérer la mise en œuvre des 17 ODD. Les indicateurs constituent la base de cette structure de responsabilisation. Conformément au principe de prise en charge au niveau national, les pays sont les principaux responsables de la collecte des données. Toutefois, les organisations internationales peuvent apporter leur aide au moyen d'activités de renforcement des capacités nationales et veiller à ce que les données soient comparables et correctement regroupées aux niveaux sous-régional, régional et mondial.

III. L'appui de la FAO à la mise en œuvre du Programme 2030

13. En tant qu'organisme des Nations Unies spécialisé dans l'alimentation et l'agriculture, la FAO travaille depuis longtemps sur les trois dimensions du développement durable. Les capacités techniques, les vastes connaissances, l'expérience accumulée en matière de suivi, l'expérience dans la formulation des politiques, la large présence dans les pays et la portée mondiale de l'Organisation sont des atouts majeurs pour aider les pays à mettre en œuvre leurs plans nationaux et concrétiser les ambitions du Programme 2030.

14. Dans le cadre de ses organes techniques¹, dont le Comité des produits, la FAO contribue grandement à la mise en place d'un environnement favorable à la prise de mesures efficaces et collectives aux niveaux mondial, régional et national: elle fournit des données, des normes et des règles, des orientations et un appui pour les politiques et contribue au renforcement des capacités; elle encourage l'établissement de partenariats à parties prenantes multiples solides et opérationnels, afin de mobiliser les moyens d'action nécessaires.

15. Le cadre des responsabilités de la FAO à l'égard de ses États Membres a été aligné sur les ODD. La FAO, qui a intégré les cibles et les indicateurs des ODD au cadre de résultats de son Cadre stratégique révisé, a mis le développement durable au centre de son appui aux États Membres. Au niveau des politiques, les programmes stratégiques ont principalement porté sur le renforcement de la cohérence entre les différents secteurs et sur les mesures visant à atteindre les ODD. La FAO a joué un rôle majeur au sein du système des Nations Unies dans la promotion et la mise en place d'une collaboration renforcée entre tous les acteurs et parties prenantes concernés, appliquant ainsi les principes et les approches qui sous-tendent le Programme 2030.

16. L'un des rôles importants de la FAO en matière d'aide aux États Membres en vue de la réalisation des ODD consiste à apporter un appui en matière de politiques et une assistance technique aux gouvernements et aux responsables de l'élaboration des politiques. L'Organisation fournit les données factuelles nécessaires pour étayer les décisions en matière de politiques et faciliter le dialogue sur les politiques. Dans le cadre de la politique commerciale, par exemple, la FAO propose des analyses sur les éventuelles conséquences des politiques commerciales, des activités de renforcement des capacités pour améliorer la compréhension des règles internationales et de leurs incidences et une instance de dialogue neutre destinée aux responsables de l'élaboration des politiques. L'Organisation apporte également une assistance technique pour la préparation de négociations commerciales et la mise en œuvre d'accords commerciaux.

¹ Comité de l'agriculture, Comité des produits, Comité des pêches et Comité des forêts.

17. La FAO offre également à ses États Membres une plateforme neutre pour réviser et négocier les instruments, les normes et les outils nécessaires à la transition vers une agriculture plus productive, plus durable et plus résiliente. Elle accueille plus de 70 instruments et mécanismes se rapportant aux divers aspects de la durabilité dans tous les secteurs agricoles.

18. Pour que le programme de développement durable aboutisse, il faut que tous les acteurs concernés, à savoir les gouvernements, le secteur privé et la société civile, établissent entre eux des partenariats solides. Ces partenariats inclusifs, qui sont fondés sur des principes et des valeurs, une vision et des objectifs communs qui mettent les populations et la planète au centre des travaux sont nécessaires aux niveaux mondial, régional, national et local. La FAO considère que les partenariats à parties prenantes multiples sont l'un des principaux vecteurs de son appui au Programme 2030. L'Organisation joue un rôle de premier plan dans les questions relatives à la gouvernance et dans les approches participatives de la formulation des politiques et de la prise de décision, réunit différents acteurs étatiques et non étatiques afin qu'ils puissent dialoguer sur les politiques, fournit des données, des règles et des normes essentielles et aide les pays à mettre en œuvre des mesures inclusives et transversales. Aux niveaux mondial, régional et national, la FAO établit des partenariats afin de créer un environnement favorable aux politiques, aux programmes et aux plans d'investissement visant à réaliser un changement transformationnel dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable.

19. Le renforcement des capacités à collecter et analyser des données est une question prioritaire depuis les premières étapes de la mise en œuvre du Programme 2030. La FAO a apporté une contribution importante lorsqu'elle a exprimé qu'elle était disposée à être l'organisme garant de 21 indicateurs des ODD, soit cinq fois plus que les quatre indicateurs suivis par l'Organisation dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette nouvelle responsabilité montre que l'alimentation et l'agriculture ont une place beaucoup plus importante dans le Programme 2030 et que les capacités techniques et le rôle moteur de la FAO dans ces domaines sont reconnus.

20. Les indicateurs dont la FAO est garante sont les suivants: a) statistiques sur la sécurité alimentaire (indicateurs 2.1.1 et 2.1.2); b) revenus et productivité des petits producteurs (indicateurs 2.3.1 et 2.3.2); c) agriculture durable (indicateur 2.4.1); d) ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (indicateurs 2.5.1 et 2.5.2); e) dépenses publiques en faveur de l'agriculture (indicateur 2.a.1); f) anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires (indicateur 2.c.1); g) accès aux terres agricoles (indicateurs 5.a.1 et 5.a.2); h) utilisation des ressources en eau et stress hydrique (indicateurs 6.4.1 et 6.4.2); i) pertes et gaspillage alimentaires (indicateur 12.3.1); j) pêches durables (indicateurs 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1 et 14.b.1); et k) forêts et montagnes durables (indicateurs 15.1.1, 15.2.1 et 15.4.2). En outre, l'Organisation apporte une contribution à six autres indicateurs des ODD (1.4.2, 1.5.2, 2.a.2, 14.c.1, 15.3.1, et 15.6.1).

21. Il est reconnu que l'Organisation joue un rôle fondamental au niveau mondial dans l'élaboration de normes et de méthodes à l'appui des statistiques alimentaires et agricoles. Depuis sa création, l'Organisation participe à l'élaboration de méthodes qui permettent d'évaluer au mieux les indicateurs et aide désormais les pays à relever les défis liés au nouveau système de suivi: elle apporte une assistance technique et contribue au renforcement des capacités en matière de statistiques. En outre, la FAO, en tant qu'organisme garant, veillera à ce que les données nationales soient comparables et regroupées aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Les données contribueront aux rapports d'avancement annuels sur les ODD, qui alimentent les processus de suivi et d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

IV. Contribution du Comité des produits au Programme 2030

22. Le mandat du Comité des produits est le suivant: i) suivre l'évolution des problèmes de produits de caractère international affectant la production, le commerce, la distribution et la consommation, ainsi que les questions économiques connexes; ii) préparer une étude qui comprenne un exposé de fait et une interprétation de la situation mondiale des produits, étude qui peut être

communiquée directement aux États Membres; et iii) faire rapport et soumettre des suggestions au Conseil en ce qui concerne les questions de principe soulevées par ses délibérations. Le Comité identifie des problèmes à caractère global qui concernent les produits et propose des mécanismes de réponse adaptés et des mesures à prendre au niveau international pour atténuer ces problèmes.

23. Les travaux du Comité des produits contribuent à un certain nombre d'ODD, en particulier les ODD 1, 2, 8, 12, 13 et 17, ainsi qu'à des questions qui se situent à l'intersection de plusieurs ODD. Dans le cadre de l'ODD 2 (Faim zéro), deux cibles sont directement liées aux travaux du Comité:

La cible 2.b: «Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement.»

La cible 2.c: «Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaire.»

24. Le Programme 2030 reconnaît que des marchés agricoles mondiaux qui fonctionnent bien et qui sont transparents et non discriminatoires sont une composante essentielle des efforts consentis au niveau mondial pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (ODD 2). L'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre et le Partenariat mondial contient une section distincte sur le commerce, y compris une cible spécifique ainsi libellée: *«promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce [...]»*.

25. Au titre du mandat du Comité des produits, la FAO suit l'évolution des problèmes à caractère international affectant le commerce agricole, fournit des informations analytiques et pertinentes du point de vue des politiques, pourvoit à la fourniture d'un service global d'information commerciale sur les principaux aliments et produits agricoles et est responsable des dispositifs d'alerte précoce pour les pénuries alimentaires. La liste complète des activités réalisées et des domaines de travail prioritaires, définis dans le cadre de l'appui au Programme 2030, figure dans le document portant la cote CCP 18/6 intitulé *«Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits, au titre du Cadre stratégique»*.

26. En outre, la FAO est l'organisme garant de l'indicateur 2.c.1 des ODD sur les anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires. L'indicateur mesure la volatilité des prix des denrées alimentaires et donne des informations régulières sur les prix d'un panier de denrées qui permettent de prendre des mesures adéquates en temps voulu afin de compenser les hausses des prix. Sur une planète de plus en plus mondialisée, il n'a jamais été aussi important de surveiller les prix des produits alimentaires et de veiller attentivement aux hausses des prix. Pour calculer l'indicateur de la volatilité des prix des denrées alimentaires, la FAO utilise des données de niveau national. L'indicateur, qui s'inscrit dans le cadre du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) et des activités réalisées au moyen de l'Outil de suivi et d'analyse des prix des denrées alimentaires (FPMA) au niveau national, offre aux gouvernements des informations régulières sur les prix des denrées. Les résultats sont analysés et diffusés au moyen du site web du FPMA et communiqués chaque mois, afin d'émettre des alertes rapides en cas de difficultés d'accès économique à des denrées alimentaires essentielles, à la suite d'une flambée des prix. Un cours de formation en ligne sur l'indicateur a été élaboré et ouvert. Le cours constitue un guide clair et facile à utiliser, qui permet de comprendre comment fonctionne l'indicateur et la méthode pour l'évaluer. Il porte sur les concepts de base du fonctionnement du marché, la détermination des prix et la volatilité des prix et explique comment calculer l'indicateur et utiliser l'Outil de suivi et d'analyse des prix des denrées alimentaires en ligne, afin d'interpréter les résultats aux niveaux national et international.

27. Le Comité des produits contribue également au processus annuel de suivi et d'examen du Programme 2030 et des ODD, conduit sous l'égide du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. À la demande du Président du Conseil économique et social, qui invite à apporter des *«contributions significatives au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui illustrent la contribution de l'organe intergouvernemental au Programme 2030 en général et, en particulier, aux ODD et à leurs cibles respectives les plus pertinentes au titre du mandat de l'organe intergouvernemental»*, le Comité des produits a préparé et soumis des contributions en 2017 et 2018. Le thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2017 était *«Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation»* et en 2018 *«Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes»*. Le thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019 sera *«Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité»*. La soumission du Comité des produits pour 2018 figure à l'annexe 2 du présent document.

ANNEXE 1

Les Objectifs de développement durable (ODD)

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial au service du développement durable et le revitaliser

ANNEXE 2

Soumission du Comité des produits au Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2018

Le Comité des produits de la FAO

Le rôle du Comité des produits de la FAO

Le mandat du Comité des produits de la FAO est double: i) suivre l'évolution des problèmes de produits de caractère international affectant la production, le commerce, la distribution et la consommation, ainsi que les questions économiques connexes; et ii) préparer et mettre à disposition des États Membres une étude qui comprenne un exposé de fait et une interprétation de la situation mondiale des produits. Le Comité des produits formule également des recommandations sur les questions soulevées lors de ses délibérations.

Les travaux du Comité des produits contribuent à un certain nombre d'Objectifs de développement durable (ODD), en particulier les ODD 1, 2, 8, 12, 13 et 17, ainsi qu'à des questions qui se situent à l'intersection de plusieurs ODD.

Principaux messages

- 1. Des marchés agricoles mondiaux qui fonctionnent bien et qui sont transparents sont essentiels pour assurer une croissance inclusive et des modes de consommation et de production durables.**
 - a) Le suivi et l'évaluation des marchés des produits au niveau mondial et la disponibilité de données et d'informations à jour sont cruciaux pour la sécurité alimentaire mondiale. La communication en temps voulu d'informations fiables mises à la disposition de tous les acteurs concernés améliore la transparence des marchés, atténue la volatilité des prix et étaye les décisions en matière de politiques.
 - b) Les gouvernements et les autres parties prenantes sont instamment invités à redoubler d'efforts afin d'améliorer le suivi et l'évaluation de l'offre et de la demande de produits alimentaires et agricoles et de rendre les résultats publics en temps opportun, ce qui permettra d'améliorer la transparence du marché et d'agir de façon coordonnée.
 - c) Les gouvernements sont encouragés à étudier attentivement les conséquences de toute action susceptible de perturber les marchés des produits et les flux commerciaux et de déclencher une instabilité des prix.
- 2. Un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable est essentiel pour favoriser le développement agricole et la sécurité alimentaire.**

Le commerce est l'un des principaux moyens de mise en œuvre des ODD, car on trouve des cibles liées au commerce dans plusieurs ODD (2, 8, 10, 14 et 17), qui demandent d'adopter des approches intégrées et transversales aux niveaux mondial, régional et national.

- a) Il est très important de donner une conclusion complète et équilibrée au Cycle de Doha pour le développement, compte tenu de son éventuelle contribution à l'agriculture et à la mise en place d'un environnement favorable au développement et à la sécurité alimentaire et du fait qu'il apporte une réponse à l'instabilité excessive des prix.

- b) Il est nécessaire de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement, afin de mieux analyser les incidences des politiques commerciales et des politiques connexes sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition et les possibilités offertes par ces politiques dans ces domaines.
- c) Le Comité des produits a demandé qu'une assistance soit aussi fournie aux pays en développement afin de les aider à mieux s'engager dans le commerce régional et multilatéral et dans les processus liés au commerce, afin de s'assurer que ces processus soient cohérents vis-à-vis des objectifs des pays en matière de sécurité alimentaire et du processus multilatéral de l'OMC et qu'ils y contribuent. Il a également été recommandé qu'une assistance soit fournie pour faciliter le dialogue sur les politiques, afin d'améliorer l'alignement et la cohérence entre les stratégies de développement agricole et les cadres et politiques liés au commerce.
- d) Il est important d'améliorer l'accès au marché pour les produits issus des pays en développement, car c'est un moyen d'atteindre les objectifs de ces pays en matière de sécurité alimentaire et de création de revenus.

3. L'intégration des petits producteurs, des agriculteurs familiaux et des producteurs vulnérables aux marchés et aux chaînes de valeur est cruciale pour ne pas faire de laissés-pour-compte.

- a) Il est important d'élaborer des politiques et des stratégies qui favorisent l'intégration des petits producteurs aux marchés et aux chaînes de valeur. Dans le monde, plus de 80 pour cent des petits producteurs sont actifs sur des marchés locaux et intérieurs. Les efforts déployés pour augmenter la productivité des petits producteurs et des agriculteurs familiaux et assurer un développement rural et agricole inclusif qui tienne compte de la parité hommes-femmes n'auraient qu'un impact limité si les liens aux marchés et aux chaînes de valeur n'étaient pas simultanément renforcés.
- b) Il est absolument nécessaire d'investir plus et mieux dans l'agriculture, en particulier en faveur des petits producteurs des pays en développement. Les investissements dans l'agriculture et les infrastructures rurales sont cruciaux pour renforcer la productivité des agriculteurs et leur intégration aux marchés, ainsi que pour accroître leur résilience. Il est important que les investissements soient responsables, afin qu'ils soient durables et bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin.

4. Il est nécessaire de continuer à aider les pays et de remédier au manque de connaissances sur les incidences du changement climatique, afin de favoriser des systèmes alimentaires et agricoles plus durables et plus résilients.

- a) Le changement climatique devrait provoquer des événements météorologiques extrêmes plus fréquents, qui contribueront à des fluctuations de prix plus fréquentes et plus importantes. Cette situation pourrait avoir des incidences particulièrement négatives sur les revenus et les moyens d'existence des petits producteurs et donc, poser des problèmes encore plus graves aux pays en développement.
- b) Le Comité a souligné qu'il était important d'aider les pays qui en feraient la demande à renforcer leurs cadres et processus institutionnels et leurs capacités techniques afin de favoriser, face au changement climatique, une agriculture durable et des approches intersectorielles intégrées, compte tenu notamment de leurs besoins en matière d'adaptation et de leur potentiel en matière d'atténuation tels que définis par les pays dans leurs contributions déterminées, dans le cadre de l'Accord de Paris.
- c) La collaboration est encouragée, afin de remédier, de façon objective, au manque de connaissances sur le rapport entre le changement climatique, le commerce, les marchés des produits et la sécurité alimentaire, et au besoin de disposer de davantage d'évaluations fondées sur des données factuelles et d'évaluations quantitatives au niveau national en matière de commerce des produits.